

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Jeudi 7/08/2014 à 21 H**

Convocation du CM du 01/08/2014

Présents : DELESTRÉ Daniel, Maire, ESTEVA Rose-Marie, CIURANA Roger, DELÈS Valérie, BONFILL Jean, Adjoint. CHADEFAUX Agnès, CLEMENT Bernard, DELUC ESTEVA Nathalie, FRIGOLA Albert, MARTINEZ Sandrine, ORRIOLS Michel, PUENTE Marc.

Absents excusés : DE PASTORS Elisabeth, LAFFONT Alain, REIG Nadine.

Procurations : De PASTORS Elisabeth à DELÈS Valérie - De LAFFONT Alain à CIURANA Roger - De REIG Nadine à ESTEVA Rose-Marie - Monsieur CIURANA Roger a été nommé secrétaire de séance.

**I – DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DU S.I. MIXTE DE VOIRIE**

La Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne a informé que le maintien du SI VOIRIE du canton de Saillagouse n'est plus fondé, non seulement sur le plan fonctionnel mais aussi en matière de coût. Par délibération du 1/07/2014, la CCPC Pyrénées Cerdagne a délibéré et demandé le retrait de la CCPC du SI Mixte de voirie et propose de conventionner avec les communes membres, si elles le souhaitent, afin que la CCPC assure l'entretien des voiries communales, dites « voies 3 » qui reviendraient aux communes.

Il appartient à chaque commune membre de la CCPC de délibérer sur une demande de retrait du SI Mixte de Voirie.

Le CM approuve à l'unanimité la demande de retrait de la commune d'Osséja du SI Voirie.

**II – TARIFS PUBLICS 2015 LOCATIONS CAMPING/P.R.L. « EL PAILLÈS »**

Les nouveaux tarifs 2015 proposés pour les prestations et locations au camping et Parc Résidentiel de Loisirs « El Paillès », incluant la création d'une période très basse saison avec tarifs adaptés sont acceptés à l'unanimité par le CM.

**III - DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE TRANSPORT BOURG-MADAME (SIST)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est membre du S.I.S.T. Bourg-Madame dont les compétences ont été définies par arrêté préfectoral 629/89 du 20/04/1989. Actuellement le Conseil Général a pris le relais au niveau des compétences initialement assurées par le syndicat et dont la commune bénéficiait par le passé.

La participation de la commune à ce syndicat est devenue sans objet (article L.5212-29 du CGCT).

Le CM ACCEPTE à l'unanimité La demande de retrait de la commune du S.I.S.T.

**IV – MODIFICATION DES DÉLÉGUÉS AU RÉSEAU NATIONAL DES COMMUNES FORESTIÈRES**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 10/04/2014, deux conseillers municipaux ont été désignés comme délégués au réseau national des communes forestières : Albert FRIGOLA en qualité de titulaire et Michel ORRIOS en qualité de suppléant pour représenter la commune auprès de l'association des communes forestières.

Il informe que, ayant été élu membre du conseil d'administration de l'association en tant que maire d'une commune forestière, il doit être désigné comme délégué de la commune.

Le CM accepte à l'unanimité les nouvelles désignations :

- Daniel DELESTRÉ : membre titulaire
- Albert FRIGOLA : membre suppléant.

## V – AFFAIRES DIVERSES

### a) Route forestière

La route forestière est en mauvais état d'entretien, des tronçons de route ont fait l'objet et doivent encore faire l'objet de travaux de « rebouchage » de trous, effectués sur le budget fonctionnement.

Des travaux devraient permettre la réfection totale de la route jusqu'au Couronnes et L'Orry d'Andreu avec curage des fossés en préalable aux travaux d'investissement.

### b) Perle Cerdane

Les dernières orientations communiquées par l'A.R.S. devraient permettre le maintien de 150 lits.

Deux permis de construire ont été déposés par la Direction de l'ALEFPA et ont fait l'objet d'un avis favorable, dont un pour l'implantation de 3 blocs modulaires à vocation d'hébergement (PC 14 H 0002) et un autre pour le réaménagement partiel d'un bâtiment existant en pôle administratif et salles de réunion (PC 14 H 0003).

Coût 3 millions d'euros environ.

### c) SIVU ENFANCE JEUNESSE

Après la réunion du conseil syndical du SIVU Enfance Jeunesse, Rose-Marie ESTEVA et Valérie DELES ont rendu compte et exposé la situation du SIVU.

A l'ordre du jour : la présentation de la démission de la Présidente (courrier adressé au Préfet )

Ont été évoqués les nombreux dysfonctionnements tant sur le plan de l'animation des structures CLSH – Périscolaire- PIJ – qu'administratif et comptable liés essentiellement à une absence de direction du syndicat.

Par contre le SIVU Enfance Jeunesse reste l'outil d'une politique « enfance/jeunesse » indispensable à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires avec la mise en place obligatoire des N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires).

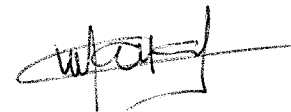
Le SIVU va donc engager une réflexion sur la gouvernance du syndicat, le recrutement d'un(e) responsable, la restructuration des services de l'enfance et de la jeunesse (le secteur de la petite enfance ne posant aucun problème), un nouveau mode de calcul des participations en fonction du nombre d'utilisateurs par commune et l'extension des services aux communes de la CCPC, notamment ceux liés à la réforme des rythmes scolaires.

Fin de la réunion du CM à 23 H.

Le Maire,

Daniel DELESTRÉ

Le Secrétaire de séance,



Roger CIURANA